

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt
Le vendredi 30 octobre, à dix-neuf heures

Nombre de
Conseillers : Le Conseil Municipal de la Commune de MEUNET-sur-VATAN
En exercice : 10
Présents : 10 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Procuration : 0 A la Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie-France RENAUDAT,
Maire.
Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 16 octobre 2020

Présents : Mesdames Marie-France RENAUDAT - Catherine RIBET - Mathilde
GIRAULT - Messieurs Sébastien BAILLY - Olivier BODIN - Olivier LETORT
Pascal PERROT - Alexis RENAULT SABLONIERE - Jérôme SOULARD - Vassilis
THYMOS

Monsieur RENAULT SABLONIERE a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION 32-2020 : DEMANDE D'AVIS CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN
PARC EOLIEN « LE JUSSÉLIN » SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT LAURIAN**

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2020-08-21-003 du 21 août 2020 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Centrale Éolienne « Le Jusselin » pour l'exploitation d'un parc éolien « Le Jusselin » sur la commune de La Chapelle Saint Laurian ;

Vu l'article R 181-38 du Code de l'Environnement stipulant qu'il appartient à chaque conseil municipal concerné par le rayon d'affichage des 6 kilomètres de donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique,

Considérant que les conseillers ont pu consulter les différents éléments du dossier en mairie de Meunet-sur-Vatan et de la Chapelle Saint Laurian ou sur le site de la Préfecture,

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Le Jusselin » sur la commune de La Chapelle Saint Laurian,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions :

- D'émettre un avis défavorable concernant le parc éolien sur la commune de la Chapelle Saint Laurian

Fait et délibéré à MEUNET SUR VATAN,
les jours, mois et an ci-dessus

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le 09/11/2020
Publié ou notifié
Le 9/11/2020

Le Maire,
Marie-France RENAUDAT



Le Maire,
Marie-France RENAUDAT

